

Chers Adhérents,

Nous espérons vous rencontrer et échanger avec vous lors de notre Assemblée Générale prévue le 16 Mai; cette AG devait être précédée d'une soirée festive avec un spectacle de magie (pour soutenir la Trésorerie d'ADAMVM - en prévision de la Constitution de Partie Civile au TGI de Marseille), soirée prévue pour le 2 Mai...

Las...toutes ces dates et manifestations sont bien sûr annulées à la suite de l'irruption de ce Covid-19, petit virus en taille mais très grand en contagiosité et souffrance infligée aux organismes humains!

Nous nous reverrons donc très probablement à l'Automne pour poursuivre notre mobilisation qui a tout de même apporté quelques résultats intéressants, bien que demeurant insuffisants à ce stade... et dont je vous présente un résumé - pas très succinct car il s'est passé beaucoup de choses au cours de l'année écoulée -.

Trois axes irriguent notre engagement:

- Le confinement des zones les plus contaminées
- Les préoccupations sanitaires liées à la pollution
- Les divers recours juridiques et indemnisations espérées

Les actions diverses (et nombreuses) entreprises et/ou en cours seront citées en fin de ce compte-rendu.

1 - Le Confinement

Lors du CSI (Comité de Suivi et d'Information) du 18/12/19, il a été rappelé que cinq arrêtés de mise en demeure de l'Entreprise UMICORE avaient été notifiés le 4/12/18 par la Préfecture en vue de réduire et contenir la pollution concernant cinq sites (zones les plus contaminées) :

- Déblais au Sud du Puits n°1 (St Félix de Pallières)
- Dépôt de résidus de traitement de l'Issart (St Félix de Pallières)
- Haldes Mine Joseph (St Félix de Pallières)
- Haldes GFA La Gravouillère (Thoiras)
- Résidus Laverie - Digue Umicore - (Thoiras)

Concernant les déblais au Sud du Puits n°1, cet arrêté a été abrogé par la Préfecture au prétexte que l'étude menée par Geoderis ne propose pas de « plan de gestion » sur ce secteur (des travaux pourraient cependant être engagés dans le même temps que le traitement du Cercle de l'Issart - à suivre -).

Pour la Digue UMICORE les travaux devraient commencer en Avril 2020 (après examen de la loi sur l'eau - accord requis de la police de l'eau de la DDTM* du Gard).

**DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer*

Ces cinq arrêtés sont contestés en justice par UMICORE qui engage un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes, mais cette contestation est cependant accompagnée en parallèle de propositions de solutions alternatives par l'Entreprise pour les trois sites restants (Cercle de l'Issart, GFA La Gravouillère, Mine Joseph), les travaux pour la Digue débutant bientôt et l'arrêté étant abrogé pour le Sud du puits n°1...

Ces solutions alternatives doivent être discutées avec la DREAL pour aboutir à un cahier des charges satisfaisant. Nous essaierons lors du prochain CSI (en principe en Juillet 2020) de peser sur ces propositions afin de conclure sur des projets fiables et pérennes.

2 - Les conséquences sanitaires

Notre mobilisation et la médiatisation de celle-ci ont permis de pouvoir sensibiliser les Autorités Sanitaires sur le sujet des pollutions d'origine minière.

En effet, après le dépistage engagé par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en 2015 et 2016, nous avons été auditionnés par SPF (Santé Publique France) et finalement la DGS (Direction Générale de la Santé) a demandé à la HAS (Haute Autorité de Santé) de constituer une Commission chargée de proposer ce que les professionnels de Santé appellent des RBP (!) -Recommandations de Bonne Pratique - à destination des médecins principalement pour « **Le dépistage, la prise en charge et le suivi des populations résidant sur ou à proximité de sites à risque de pollution par l'Arsenic** » (à consulter sur le site de la HAS : www.has-sante.fr ; lien vers la synthèse : https://www.has-sante.fr/jcms/fc_2875171/fr/resultat-de-recherche-antidot-2019?text=arsenic&tmpParam=&opSearch=)

Nous avons participé aux travaux de cette Commission (voir les pages 24 et 25 de la synthèse) et leurs conclusions ont été rendues publiques par la HAS il y a quelques jours. Nous essaierons de nous en faire l'écho lors de notre prochaine Assemblée Générale car ces recommandations destinées aux professionnels de Santé deviendront un outil fiable et performant pour suivre au mieux les personnes impactées par la pollution à l'Arsenic. Une Commission à l'identique devrait voir le jour dans le courant de l'année (ou en 2021) concernant la pollution par le Cadmium.

3 - Indemnisations et Justice

Concernant les indemnisations, nous avons demandé lors du CSI de Décembre 2018 la création d'un Fonds d'Indemnisation. La Préfecture avait soutenu cette requête auprès du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire ; celle-ci a été rejetée.

Seul est intervenu un accord sur le principe du rachat de la propriété de la famille GOMES (à Tornac) et de travaux de mise en sécurité par l'ADEME - Ce site étant déclaré « orphelin » (entreprise exploitante disparue) et classé ICPE (Installation Classée en Protection de l'Environnement) -.

La Convention de rachat a été signée en Novembre 2019 et, bien sûr, nous en sommes très heureux pour la famille Gomes.

Malheureusement, alors que nous avons remis une liste de 15 familles concernées par des problématiques de pollution comparables, il a été répondu que celles-ci ne remplissaient pas les conditions (extrêmes !!) ayant conduit à l'indemnisation de la famille Gomes (ancien site industriel classé ICPE et notion d'insalubrité déjà répertoriée).

L'Etat évitait ainsi tout « effet domino » et s'acquittait également de toute réflexion globale sur une pollution affectant un vaste territoire et de nombreuses familles, s'en tenant à l'indemnisation d'une famille faisant figure d'exception...

D'ailleurs, les différentes requêtes déposées par des particuliers (au nombre de cinq) devant le Tribunal Administratif de Nîmes n'ont toujours pas abouti... quatre ans après leur dépôt. De même les plaintes au Pénal (Pôle Santé - Environnement du Tribunal de Grande Instance de Marseille) au nombre d'une cinquantaine restent sans nouvelles autant pour notre Avocate - Maître Bertella-Geffroy - que pour les plaignants dont ADAMVM. C'est pourquoi, dès la remise en route du fonctionnement de la Justice - à l'arrêt depuis deux mois - nous nous constituerons Partie Civile puisque l'affaire n'est pas classée « sans suite » et aucun Juge d'Instruction n'est pour autant nommé donnant ouverture à procès.

Enfin, nous avons évoqué lors de notre dernière Assemblée Générale un Référé dit « Mesures Utiles » qui avait pour but de ne plus « traîner » devant cette situation de pollution chronique, ancienne et dangereuse, devenant la « patate chaude » que les Administrations se passent et repassent au fil des années, des nominations, des mutations et des changements de Ministres (celui de l'Ecologie remportant la palme...).

Si le Juge des Référés reconnaît dans son ordonnance du 29/03/19 « que les dépôts en litige de déchets miniers sur l'ancien site minier de Pallières (sic..!) génèrent des risques environnementaux et sanitaires sérieux », il précise dans son ordonnance que « la requête de l'Association ADAMVM ne caractérise pas une situation d'urgence au sens de l'article L.521-3... » et est donc rejetée.

Voilà, vous avez bien lu. « les risques environnementaux et sanitaires sérieux » générés par une pollution minière depuis des dizaines d'années ne présentent pas de caractère urgent... alors, hâtons-nous... lentement!!.

Comme vous le voyez, le combat est laborieux mais notre opiniâtreté perdure et je ne résiste pas à vous rapporter les propos de l'Avocate qui nous a accompagnés et guidés dans le dépôt du Référé « Mesures Utiles » (Maître Héloïse Aubret, <https://www.greencode-avocats.fr/>) et qui, au cours de ses vœux pour cette année 2020 nous encourageait en écrivant : « .. *un grand bravo pour votre ténacité et votre implication pour défendre votre qualité de vie, vous menez un travail acharné que j'admire.* »

Enfin, je vous livre pour finir quelques informations complémentaires qui, pour certaines, devraient trouver des aboutissements - nous espérons heureux - en cette année 2020.

- * le porté à connaissance devrait être modifié, laissant place à un « SIS » (Secteur d'Information des Sols) réglementant le zonage et l'usage des sols et les possibilités de construction prenant en compte les derniers travaux de Geoderis. C'est la DDTM qui doit remettre sa copie sur ce sujet dans le courant de cette année.

- * le Puits n°1 (effondrement de 2015) n'en finit pas.... de pomper la Trésorerie de la Municipalité de St Félix de Pallières (250 000€ !!.. hélas vous avez bien lu!). Nous espérons que la nouvelle équipe municipale va réussir à s'extraire(!) de ce guêpier... Une concertation plus rapprochée avec ADAMVM eut peut-être pu éviter ce scandale ravageur qui laisse une Commune exsangue au niveau de ses finances.

- * des panneaux explicatifs et d'avertissements posés en 2019 à titre d'informations pour les promeneurs ont été vandalisés et enlevés pour certains. L'information sur la pollution est-elle si insupportable pour certains?... mystères de l'âme humaine..

- * la Carrière Leygue (à Thoiras) a dû réaliser une étude sur le niveau de présence de métaux dans le gisement de dolomie (calcaire) exploité - avec carottages. Des restrictions ont été émises à l'exploitant sur la profondeur de l'exploitation (ne pas descendre au-delà de 250m - forte concentration de sulfures [certains métalliques])

- * notre ami Bernard Richard qui filme depuis quelques années déjà les aléas de notre combat a trouvé du renfort pour avancer dans la réalisation de ce documentaire et espère concrétiser son projet pour... en 2021(?).

- * nos amis de Systext (qui faisaient partie d'Ingénieurs Sans Frontières et ont désiré devenir autonomes dans leur développement) nous ont proposé une collaboration pour traiter de l'après-mine avec l'aide d'Ingénieurs des Mines et de journalistes professionnels. La date retenue de début Juillet devra sans doute être reportée... mais l'idée est lancée... qui pourrait déboucher sur la parution d'un livre! À suivre...

* nous devons être auditionnés par une Commission Sénatoriale qui vient d'être créée à l'initiative de Sénateurs Audois-sur la réhabilitation des sols pollués - (les Sénateurs Gardois n'ont pas semblé être guère intéressés, aucun Sénateur de notre Département ne figurant dans la liste de la Commission... à croire que les mines n'ont pas existé...)

Bien sûr, les travaux de la Commission sont actuellement ajournés et nous nous proposons d'inviter certains de ses membres (sensibilisés par la situation de Salsigne dans l'Aude) à visiter notre territoire dès que la situation le permettra..

Enfin, n'oubliez pas que ADAMVM dispose d'un site, www.adamvm.fr, truffé... de mines... d'informations mises en ligne par notre fidèle secrétaire Joop van Helmond - qu'il en soit ici remercié.

Bientôt le trésorier, Patrick Renaud, lancera un (r)appel à adhésion/cotisation pour 2020 avec les modalités de paiement.

En attendant cette prochaine Assemblée Générale où nous pourrons, enfin, trinquer à nos (et vos...) espoirs, certains en cours de réalisation !

Continuez de vous protéger, prenez soin de vous et de vos proches,
Amicalement et Solidairement,

F.Simon
Président ADAMVM